

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 29 juin 2020

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Le conseil communal, à l'unanimité, arrête l'organisation scolaire provisoire de l'année 2020-2021 de l'enseignement fondamental.

- SYLVICULTURE

Le conseil communal approuve à l'unanimité les plans de gestion communaux tels qu'ils sont établis et proposés par l'Administration de la Nature et des Forêts pour l'exercice 2021:

	dépenses	recettes
exploitation des forêts	460.000,00 €	710.000,00 €
environnement	110.000,00 €	20.000,00 €
mesures éducatives, récréatives et touristiques	140.000,00 €	0,00 €
frais de gestion du personnel	60.000,00 €	0,00 €
voirie	230.000,00 €	100.000,00 €
engin de débardage	100.000,00 €	0,00 €
Total:	1.100.000,00 €	830.000,00 €

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer deux postes dans le groupe de traitement A1 resp. A2, sous-groupe scientifique et technique, sous le statut du fonctionnaire communal.

- URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par le bureau e-cone de Mersch pour le compte de la société N. Arend + C. Fischbach SCI de Mersch relative au regroupement de deux propriétés sises à Mersch, 11 et 11A, Rue de la Gare, en un lot en vue de son affectation à l'habitation et à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par la société Construction Nico Marechal Sàrl de Kehlen relative à la division d'une propriété sise à Rollingen, 3, Alheck, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- c) la demande de lotissement présentée par le bureau n-lab architects Sàrl de Luxembourg pour le compte de la société Merscheid Properties Invest Sàrl de Merscheid relative à la réorganisation d'une propriété sise à Schoenfels, Rue du Château, en neuf lots dont sept lots privés en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction, un lot public destiné à la construction d'un chemin piétonnier et un lot destiné à un échange éventuel entre la commune et le promoteur.
- d) des modifications ponctuelles de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch, au lieu-dit «rue de la Gare» à Mersch.

- e) le projet d'exécution et la convention relatifs au plan d'aménagement particulier (PAP) «Auf dem Beckelchen» à Moesdorf et «Op der Routerd/Auf dem Beckelchen» à Beringen pour le compte de la société anonyme Michiko SA de Mersch.
- f) le classement comme monument national, en raison de son intérêt historique, architectural, archéologique et esthétique la chapelle Enelter à Reckange avec alentours.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte d'échange avec la société OM KLAPP SA de Mersch par lequel

- la Commune de Mersch cède à la société OM KLAPP SA des parcelles de terrain de 5,30 a, sises à Mersch, rue des Prés au montant de 283.000,00 €.

- la société OM KLAPP SA cède à la Commune de Mersch une maison d'habitation avec bâtiments annexes, place et toutes ses appartenances et dépendances de 11,69 a au total, sise à Mersch, 7C, rue des Prés au prix de 1.000.000,00 €.

L'acquisition des immeubles 7C, rue des Prés, est faite dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement de services communaux comme p.ex. la bibliothèque municipale ou/et les archives communales.

- b) l'acte de vente par lequel Mme Ries Catherine de Mersch cède à la Commune un terrain, de 24,43 a, sis à Mersch au lieu-dit «Hintersten Kiesel» au prix total de 109.935,00 €. Utilité publique: aménagement d'un bassin de rétention respectivement de mesures compensatoires dans le cadre de la construction d'un complexe sportif sur les terrains adjacents. Tous les frais et honoraires relatifs à cet acte sont à charge de l'acquéreur.
- c) l'acte de vente par lequel les conjoints Lorang de Rollingen et Luxembourg vendent à la Commune cinq parcelles de terrain de 533,38 a, sis à Rollingen, rue de Luxembourg, Impasse de la Vallée, «In den Bohnenstücker», «Theismies» et «Auf Pahndels» au prix total de 109.664,00 €.
- d) l'acte de vente par lequel Mme Acampo Joséphine de Rollingen vend à la Commune trois parcelles de terrain de 95,40 a, sises à Moesdorf «Im Wierfeld» et «Dausselwies» au prix total de 47.700,00 €.
- e) six concessions à 30 ans sur des tombes au cimetière de Mersch.
- f) la convention par laquelle Mme Bartholomé Marie-Josée de Mersch autorise le syndicat intercommunal SICONA-Centre à planter et à entretenir sur son terrain à Mersch quatre arbres fruitiers à haute tige.
- g) la convention par laquelle M. Ries Marc de Pettingen autorise le syndicat intercommunal SICONA-Centre à entretenir sur son terrain à Reckange «Bei der Scheuerchen» une bordure écologique.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS